

Note

de

- Stéphane MICHAUX, Manager Operational Safety & Certification, stephan.michaux@infrabel.be, I-O.14

à

- Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires (U.E.T.F.) – Rue du Lombard 42, 1000 Bruxelles
- Head of Area Center, South-West, South-East
- SPOC Area Center (Schaerbeek), South-West, South-East + SPOC I-O.132 Operational Drivers
- Kurt DEMEERSSEMAN, Head Of Rolling Infrabel, kurt.demeersseman@infrabel.be, I-AM.5

cc

- Paul BOYDENS, Head Of Traffic Operations, paul.boydens@infrabel.be, I-TO.1
- Centre de formation de la SNCB
- Geoffrey NEIRYNCK, Manager Operational Rules, Geoffrey.neirynck@infrabel.be, I-O.13

Votre référence

I-O.142/EC/20230324/Examen linguistique – langue supplémentaire OTW

annexe(s)

0

Référence personne de contact/service

Ellen COURTOIS, teamlead I-O.142 ellen.courtois@infrabel.be

- urgent
 confidentiel

nombre de pages

4

date

24.03.2023

Examen linguistique - langue supplémentaire OTW

Par la présente, nous aimerions vous donner quelques informations supplémentaires sur l'examen linguistique organisé par le Centre de formation, reconnu par Infrabel, pour la langue supplémentaire d' OTW.

Cet examen linguistique n'est pas nouveau et a déjà été organisé par le Centre de formation. Le niveau requis pour l'examen linguistique lui-même n'a pas changé non plus.

La nouveauté est qu'Infrabel met désormais à disposition via son site internet du matériel pouvant servir de préparation à cet examen linguistique.

Ce qui suit est donc principalement conçu comme un rappel et une clarification sur l'examen linguistique en général.

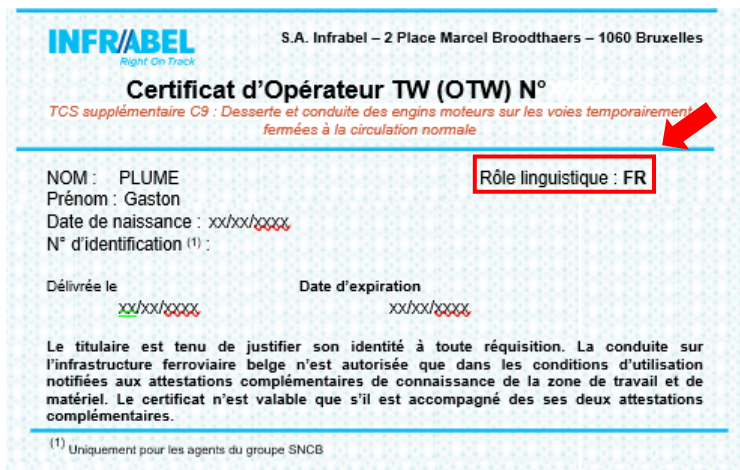
1. Définitions rôle linguistique – langue maternelle – langue supplémentaire

1.1. Rôle linguistique versus langue maternelle

Le rôle linguistique de l'OTW est indiqué au recto du certificat OTW et correspond à la langue dans laquelle se déroule le 1^{er} examen au Centre de formation¹ et ne peut être que le néerlandais ou le français.

C'est en fait la langue préférée de l'Opérateur TW.

Par exemple :



Attention : le rôle linguistique ou la langue préférée de l'Opérateur TW n'est pas nécessairement la langue maternelle de l'OTW. Par exemple, l'OTW peut avoir la langue maternelle polonaise, mais son certificat OTW indiquera le néerlandais ou le français comme rôle linguistique, selon la langue dans laquelle le 1^{er} examen a été passé.

1.2. Langue supplémentaire

La langue supplémentaire est indiquée au verso du certificat OTW et correspond à la connaissance linguistique supplémentaire que l'opérateur TW a acquise en plus du rôle linguistique qui lui a déjà été attribué.

Par exemple :

Code	Langue(s) supplémentaire(s)	Sceau
F	Opérateur TW possédant les connaissances linguistiques suffisantes en langue française	
N	Opérateur TW possédant les connaissances linguistiques suffisantes en langue néerlandaise	

¹ Actuellement, seul le centre de formation SNCB est reconnu comme centre de formation

Attention:

La langue supplémentaire est le néerlandais ou le français et dépend du rôle linguistique de l'opérateur TW.

- Si le rôle linguistique de l'opérateur TW au verso du certificat OTW est le néerlandais, seul le français peut être inclus comme langue supplémentaire au verso du certificat OTW.
- Si le rôle linguistique de l'Opérateur TW au verso du certificat OTW est le français, seul le néerlandais peut figurer comme langue supplémentaire au verso du certificat OTW.

2. Examen linguistique

Le rôle linguistique de l'Opérateur TW est déterminé une fois lors du premier examen passé au Centre de Formation¹ reconnu par Infrabel.

Lors de la prolongation du certificat OTW après 3 ans, également appelée recertification, l'opérateur TW n'a pas à passer d'examen linguistique (= évaluation linguistique) comme preuve de maintien du rôle linguistique.

La langue supplémentaire ou les connaissances linguistiques supplémentaires, d'autre part, sont acquises en passant un examen de langue séparé au Centre de formation¹.

Lors de la prolongation du certificat OTW après 3 ans, également appelée recertification, l'opérateur TW doit à nouveau passer un examen linguistique (= évaluation linguistique) comme preuve du maintien de ces connaissances linguistiques supplémentaires.

Le niveau de la langue complémentaire est évalué par le Centre de formation¹ selon le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Tout OTW connaissant la langue supplémentaire doit au moins être capable de :

- Communiquer verbalement (comprendre + parler) avec le personnel d'Infrabel sur des questions relatives à la sécurité et à l'organisation du travail ;
- Échanger les communications de sécurité (comprendre + parler) qui s'appuient sur des procédures formalisées faisant appel à des messages écrits et des formulaires et/ou carnets imposés par Infrabel.

3. Préparation à l'examen linguistique

Le candidat OTW qui souhaite acquérir ou maintenir (dans le cas d'une prolongation/recertification) les connaissances de la langue supplémentaire peut se préparer à cet examen linguistique par autoformation.

Infrabel met un syllabus de langue, ainsi que des exemples de phrases et d'exercices à la disposition de l'Opérateur TW via le site internet d'Infrabel, consultable via le lien suivant :

¹ Actuellement, seul le centre de formation SNCB est reconnu comme centre de formation

[Fournisseurs & Entrepreneurs Infrabel](#)

Devenir entrepreneur ?

[Procédure](#)

[Travaux par entreprises](#)

[Installations d'impétrants tiers](#)

[Administratif](#)

[OTW](#)

[BC TW](#)

→ [Évaluation linguistique OTW : préparation](#)

4. Traçabilité examen linguistique

Après avoir réussi l'examen linguistique de la langue supplémentaire pour OTW, la connaissance de la langue supplémentaire sera incluse dans l'**Attestation de Connaissance Professionnelle Spécifique** (ACPS) délivrée par le Centre de Formation¹.

Cette ACPS doit ensuite être conservée dans le dossier personnel de compétences de l'Opérateur TW à titre de traçabilité. L'employeur de l'OTW en est responsable !

Cette ACPS doit également être soumise au bureau de certification avec la demande d'obtention ou de prolongation d'un certificat OTW afin que ces connaissances linguistiques supplémentaires puissent être incluses ou prolongées (en cas de recertification) sur le certificat OTW.

5. Rattrapage examen linguistique

Chaque opérateur TW a droit à un rattrapage s'il échoue à l'examen linguistique de la langue supplémentaire pour OTW.

Dans ce cas, l'Opérateur TW peut se réinscrire au Centre de Formation¹ pour un rattrapage après autoformation ou lorsqu'il/elle estime avoir une connaissance suffisante de la 2^{ème} langue nationale.

Si l'OTW ne réussit pas l'examen linguistique de la langue supplémentaire même après le rattrapage, ces connaissances ne seront pas incluses ou prolongées (dans le cas d'une prolongation/recertification) sur son certificat OTW.

Nous espérons vous avoir suffisamment informé sur l'examen linguistique de la langue supplémentaire pour OTW.

Cordialement,

Stéphane MICHAUX
Manager I-O.14

¹ Actuellement, seul le centre de formation SNCB est reconnu comme centre de formation